

N°33

Objet :

**RAPPORT DU FONDS DE
SOLIDARITE DES
COMMUNES DE LA REGION
ÎLE-DE-FRANCE**

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

25 JUIN 2024

Date de la Convocation :

19 JUIN 2024

Date d'affichage de la
convocation :

19 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2024

N°33

OBJET : RAPPORT DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2531-12 et suivants,
Vu la décision de notification de la Préfecture des Yvelines attribuant à la commune un F.S.R.I.F. de 1 441 851 € au titre de 2023,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024

Considérant la nécessité d'établir un rapport portant sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport 2023 présenté par le Maire sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France,

ARTICLE 2 : CONFIRME que les fonds versés au titre du FSRIF restent insuffisants et permettent de financer uniquement 4,8% des actions entreprises pour contribuer à améliorer des conditions de vie des Achérois.

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Deliberation publiée le

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240625-033DEL24_FSRIF-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024